



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mardi 25 septembre 2018 à 20 heures Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 13 Absence : 1

Procuration : 1

Date de convocation : 17/09/2018

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Etaient présents : Mme Delphine WININGER-WOEHL, Adjointe, MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Adjoints,  
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie VERRIER,  
MM. Jean-Marie FLURY, Thierry LUPFER, Dominique RICHARD, Pascal WIEDEMANN  
Absent excusé : M. Sébastien GENTZBITTEL donne pouvoir à M. Pascal WIEDEMANN

#### Assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Actualité :
  - Décès de M. André GERBER : élu de 1965 à 1982
  - La sécheresse et ses conséquences
  - Accueil de scouts les 24 et 25 juillet
  - Tour Alternatiba : étape du 14 août
  - Incidents poteaux télécom Rue du Viaduc début août
  - Rentrée scolaire
  - Journée du patrimoine du 15 septembre
  - Volets et carports à la maison d'icière
  - Chapelle du cimetière
  - Terrains communaux Rue des Vergers
  - Etat d'avancement des travaux fibre optique
  - Etat d'avancement des travaux d'enfouissement des lignes aériennes
  - Reprise de la Rhizosphère : enquête de branchement et relevés topographiques
  - Battues de chasse : saison 2018/2019
  - Bulletin communal/date limite de dépôt de documents ou infos le 6/11/2018.
  - Noël communal
4. Centre de Première Intervention : Arrêté de dissolution, Cérémonie de remise de médailles du 28 octobre, inventaire du matériel

.../...

5. Appréciation du programme de travaux d'exploitation 2019 et état d'assiette 2020
  - ✓ Présentation par M. Thierry ZIEGLER de l'ONF (intervention en début de séance)
6. Taxe d'assainissement
7. Recensement de la population 2019 : nomination d'un agent recenseur
8. Personnel communal : contrat de prévoyance : convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale
9. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2017 (SIAEP)
10. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers.

### **1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)**

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.  
Adopté à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

### **3. Actualité**

#### **➤ Décès de M. André GERBER : élu de 1965 à 1982**

Les Conseillers municipaux observent une minute de silence à l'attention de M. André GERBER, décédé le 19 août 2018. C'est lui qui a permis la mise en œuvre et la réalisation du Stade des Aulnes à Manspach.

#### **➤ L'évolution climatique et ses conséquences**

Diaporama à l'appui, les Conseillers constatent que l'étang communal est à sec, ainsi que les rivières. Les prairies sont dévastées, les éleveurs sont en difficulté. On observe des feuilles mortes le 18 août.

M. le Préfet a pris un arrêté sécheresse à compter du 17 août et l'a prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.

La population a été sensibilisée par cette information sur le site internet de la commune, également par par SMS, et un courrier de M. le Maire rappelant les mesures à prendre a été distribué aux Administrés.

*« Entre orage, inondations, pollutions, pénuries, baisse des rendements agricoles, augmentation des coûts de transport, et surtout effondrement de la biodiversité, la vision de l'organisation de la vie quotidienne à moyen terme, doit nous pousser à poursuivre la dynamique de développement durable initiée dans la commune.*

*Le futur aménagement paysager et urbanistique de la rue des vergers devrait permettre de faire émerger un projet dans ce sens »* dit M. le Maire.

#### **➤ Accueil de scouts les 24 et 25 juillet**

Durant 8 jours dans le cadre d'un camp d'été, de jeunes scouts d'origine vietnamienne, basés dans la région parisienne, ont campé dans la ville de Gildwiller-Le-Mont. Ils ont organisé un camp itinérant de

trois jours et sont partis le lundi 23 juillet de Gildwiller-Le-Mont pour marcher 21,1 km et arriver le soir à Emlingen. Le lendemain après 22 km sous la chaleur, ils sont arrivés dans la commune de Manspach et ont finalisé leur camp itinérant en effectuant 12,4 km pour rejoindre leur point de départ. Ils ont pu profiter de l'espace rencontre de la mairie. M. le Maire les a rejoints en soirée et leur a présenté les énergies alternatives au niveau de la collectivité.

➤ **Tour Alternatiba : étape du 14 août**

Du 9 juin au 6 octobre, le Tour ALTERNATIBA parcourra 5800km à vélo et traversera 200 territoires afin de promouvoir les alternatives au dérèglement climatique.

Lors de son étape Bâle – Belfort – Montbéliard, 12 participants ont fait une halte à Manspach, le mardi 14 août de 12h00 à 15h00. Ce fut l'occasion de partager un repas, de dialoguer, de réinventer le quotidien, de découvrir les réalisations communales, de parler de la Maison de la Nature du Sundgau et de l'EPAGE Largue. M. le Maire remercie les Conseillers présents.

➤ **Incidents poteaux télécom Rue du Viaduc début août**

Le 7 août 2018, la mairie a signalé que deux poteaux en bois rue du Viaduc étaient penchés.

Dans la nuit du 7 au 8 août, ces deux poteaux sont tombés sur la chaussée, suite à une violente bourrasque.

Le service départemental des routes est intervenu rapidement pour la mise en place de panneaux nécessaires pour la sécurisation de la rue du Viaduc. M. le Maire les remercie vivement pour leur réactivité. Le secrétariat de mairie a demandé à Orange d'intervenir rapidement. Un arrêté temporaire de circulation a été pris.

➤ **Rentrée scolaire**

La rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions (23 élèves en maternelle, 34 élèves en élémentaire). M. le Maire propose de planter des arbres fruitiers ou autres ; une opération pédagogique qui pourrait être accompagnée par la Société arboricole.

➤ **Journée du patrimoine du 15 septembre**

Un week-end a été organisé par la CCSAL. Patrimoine se conjugue avec énergies renouvelables à Manspach. Une matinée a été consacrée aux énergies de demain. Eclairer les consciences et démontrer par les réalisations de la Mairie, de l'Eglise, du Moulin, que les énergies alternatives et la pérennisation des ressources naturelles sont une philosophie parfaitement applicable sur le terrain.

➤ **Volets et carports à la maison dîmière**

La pose des volets aura lieu du 27 septembre au 5 octobre 2018. Coût de l'opération : 21.800,- Euros  
Retour de TVA : 2.800,- Euros

Les travaux des carports sont terminés. Coût de l'opération : 29.160,- Euros

Subvention de la Région : 10.000,- Euros. Retour de TVA : 3.790,- Euros

➤ **LEDS**

Toutes les ampoules des candélabres ont été remplacées. Coût de l'opération : 28.401,- Euros TTC

Subvention du Pays du Sundgau : 11.834,- Euros      Retour de TVA : 3.644,- Euros

Aide du syndicat d'électricité non définie à ce jour.

➤ **Chapelle du cimetière et fenêtre de la sacristie de l'Eglise**

Des travaux de crépissage sur la chapelle du cimetière seraient nécessaires. Le Conseil de Fabrique propose d'exécuter les travaux et demande à la commune de fournir les matériaux. Par ailleurs, il est demandé, pour des raisons d'isolation, de refaire les deux fenêtres de la sacristie de l'Eglise. Le CM a donné un avis favorable.

➤ **Terrains communaux Rue des Vergers**

Mme Marion BRAND et M. Lucas SCHOENIG ont pris connaissance de la délibération du CM de fixer le prix de 110 Euros/m<sup>2</sup> pour la vente d'un terrain de 10 ares.

Par mail du 22 juillet, ils demandent au CM d'étudier à nouveau leur offre étant donné que leur budget maximum pour un terrain est de 100.000,- Euros.

**Délibération : 27/2018**

**Objet : Terrains Rue des Vergers section 3  
parcelle 175 (8.75 ares), et parcelles 20 et 178 ( 8,91 ares)  
Proposition de Mme Marion BRAND et de M. Lucas SCHOENIG**

Vu les délibérations du Conseil municipal 13/2018 et 22/2018 concernant la vente des terrains, Considérant le courrier de Mme BRAND et M SCHOENIG du 22 juillet 2018 demandant au Conseil municipal de reconsidérer leur demande d'acquisition de 10 ares au prix de 10.000,- Euros/l'are.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 5 voix contre,

- DECIDE de fixer le prix à 100,- € le m<sup>2</sup> en cas d'achat de 10 ares
- DONNE toute latitude à M. le Maire pour mener à bien cette éventuelle acquisition.

➤ **Etat d'avancement des travaux fibre optique**

L'ouverture commerciale est prévue pour l'été 2019. Au préalable une réunion publique sera organisée par Rosace.

➤ **Etat d'avancement des travaux d'enfouissement des lignes aériennes**

M. Le Maire s'est rapproché de M. SPECHT du Syndicat d'Electricité.

L'état d'avancement de la 3<sup>ème</sup> tranche d'enfouissement des réseaux secs rues Eglise, Moulin, Chapelle, Viaduc est au stade de l'appel d'offre. Contrairement aux deux premières phases, c'est désormais ENEDIS qui est maître d'ouvrage et qui choisit le bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Les travaux sont prévus pour cet hiver et il y aura une coordination avec les travaux de la fibre optique. Concernant la rue des Tuiliers, la pose d'un bicouche sera prévue.

Une réunion concernant la dernière tranche d'enfouissement est prévue avec M. SPECHT, le 17 octobre.

Perspectives :

- La dernière tranche concerne les rues Saint Léger, Vergers, Forêt, Jardins
- Concernant la rue des Vergers : aménagement paysager avec extension du cimetière.

Une délibération avait été prise en septembre 2015 pour faire valoir le droit communal de préemption sur les parcelles avoisinantes.

**Délibération : 28/2018**

**Objet : Projet d'enfouissement de la 4<sup>ème</sup> tranche des réseaux secs-  
Rues Saint Léger, Vergers, Forêt, Jardins**

Entendu que le Syndicat Intercommunal d'Electricité subventionne à hauteur de 40 % les travaux de réseau basse tension,

Considérant qu'ENEDIS est maître d'ouvrage et choisi le bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération,

le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE de lancer le projet d'enfouissement de la 4<sup>ème</sup> tranche des réseaux
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la mise en œuvre de cette opération.

➤ **Reprise de la Rhizosphère : enquête de branchement et relevés topographiques**

Dans le cadre de la rénovation et la modernisation de la rhizosphère, un diagnostic a été réalisé par le bureau d'étude OXYA Conseil, à l'initiative, au nom et aux frais de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, afin d'inventorier le mode d'assainissement de chaque habitation ou bâtiment à usage artisanal ou agricole.

Le bureau d'études PAPERI a démarré les relevés topographiques le 27 juin.

Un contentieux est en cours concernant la subvention AERM pour l'achat de terrain.

➤ **Battues de chasse : saison 2018/2019**

Les dates sont : Samedi 8 décembre 2018 et Dimanche 9 décembre 2018  
Samedi 19 janvier 2019 et Dimanche 20 janvier 2019  
Samedi 26 janvier 2019 et Dimanche 27 janvier 2019

➤ **Bulletin communal**

La date limite de dépôt de documents ou infos est le 6/11/2018.

➤ **Noël communal**

La date du dimanche 16 décembre 2018 est retenue.

➤ **Urbanisme**

**Déclaration préalable accordée**

M. Sylvain CUCCHIARO, rénovation de toiture avec création d'une fenêtre de toit, 1bis rue de la Chapelle

**Déclaration d'intention d'aliéner (Droit de préemption urbain) :**

Vente par les conjoints GSCHWIND, d'une maison d'habitation sise au 7 rue de la Chapelle, au profit de Mme Catherine LIMACHER, demeurant à MASEVAUX, au prix de 100.000,- Euros.

➤ **Dynamique budgétaire**

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS BUDGETISEES	Dépenses/Recettes Réalisées au 25/09	Pourcentage utilisé
Dépenses	414 209 €	273 260 €	65,97 %
Charges à caractère général	141 400 €	Avec virement section investissement 74 438 €	52,64 %
Recettes	414 209 €	284 690 €	Pourcentage réalisé 68,73 %

<b>INVESTISSEMENT</b> Dépenses	<b>582 289 €</b>	<b>204 294 €</b> Avec déficit antérieur reporté	<b>35,08 %</b>
<b>Recettes</b>	<b>582 289 €</b>	<b>138 904 €</b> Avec virement section fonctionnement	<b>Pourcentage réalisé</b> <b>23,85 %</b>

#### **4. Centre de Première Intervention : Arrêté de dissolution, Cérémonie de remise de médailles du 28 octobre, inventaire du matériel**

L'arrêté préfectoral du 2 août 2018 notifie la dissolution du corps communal des sapeurs-pompiers de Manspach à compter du 1er septembre 2018.

Une cérémonie de remise de médailles est prévue le 28 octobre 2018 à 10h00 à la mairie.

M. le Maire mandate M. RICHARD pour la constitution d'une commission d'évaluation du matériel du CPI et demande à y associer M. Pascal BRAND, Chef de Corps qui a établi un inventaire.

Suite à l'analyse de la Commission, le CM sera en mesure de prendre des décisions cohérentes.

#### **5. Appréciation du programme de travaux d'exploitation 2019 et état d'assiette 2020**

##### **✓ Présentation par M. Thierry ZIEGLER de l'ONF (intervention en début de séance)**

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Thierry ZIEGLER, Responsable d'Unité Territoriale Doller – Basse Largue et M. Claude GIRARD, agent patrimonial de l'ONF et leur donne la parole pour exposer le suivi de l'aménagement forestier.

Rappel : l'état d'assiette correspond aux arbres à marteler et le programme de travaux d'exploitation le confirme. Les travaux patrimoniaux permettent l'entretien du périmètre.

Les 120 ha de forêt de Manspach sont un patrimoine intéressant. La révision d'aménagement forestier est un document d'aménagement de 2005 à 2024 qui prend en compte la tempête de 1999.

Lors du bilan mi aménagement de la forêt de Manspach réalisé en février 2016, il a été constaté un volume exploité conforme aux prévisions (734m3 annuels prélevés pour 720 m3 prévus) et une présence du chêne à accentuer dans les régénérations

Sur les 2 années 2017 et 2018, l'EPC ( Eclaircie PréCommerciale) donne 619 m3+ 928 m3 à exploiter sur 2 années soit 773 m3 annuels (proches des 720 m3 prévus dans l'aménagement) . Le différentiel s'explique par un volume de frêne atteint par le chalara en augmentation (ligne chablis sur l'EPC). Un groupe de travail national (ONF /forêt privée) œuvre sur l'évolution de cette maladie et les techniques de substitution d'essences à prévoir dans les trouées ainsi créées. La commune a déjà anticipé cet épisode par la conversion d'une peupleraie en chênaie en parcelles 8 et 9.

Le bilan forestier 2005/2017 présenté est annexé au présent compte rendu.

M. le Maire ajoute que « la forêt a beaucoup de choses à nous apporter. On se dirige vers un patrimoine biodiversitaire et il convient de le prendre en compte. »

M. ZIEGLER fait remarquer que le fait d'exploiter tout en maintenant la biodiversité n'est pas incompatible.

M. le Maire propose l'organisation d'une sortie explicative en forêt de Manspach un samedi matin, afin de constater les maladies (scolyte et chalara) et d'apprécier au mieux les travaux d'exploitation à venir.

## 6. Intercommunalité

### • Taxe d'assainissement

M. le Maire rappelle que le CM a demandé à la CCSAL une taxation différenciée dès le 01/02/2018. Aujourd'hui, on se dirige vers une augmentation tout à fait inacceptable et injuste pour les habitants de Manspach. Afin de marquer sa totale désapprobation avec cette façon de faire de la CCSAL, M. le Maire annonce au CM qu'il démissionne de son poste de Vice-Président de la CCSAL.

### • CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La commission s'est réunie le 19 septembre 2018 et a établi un rapport concernant les charges transférées.

La CCSAL est sous le régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) depuis le 1er janvier 2018

Pour Manspach les charges transférées sont :

Brigades Vertes : Manspach non concernée

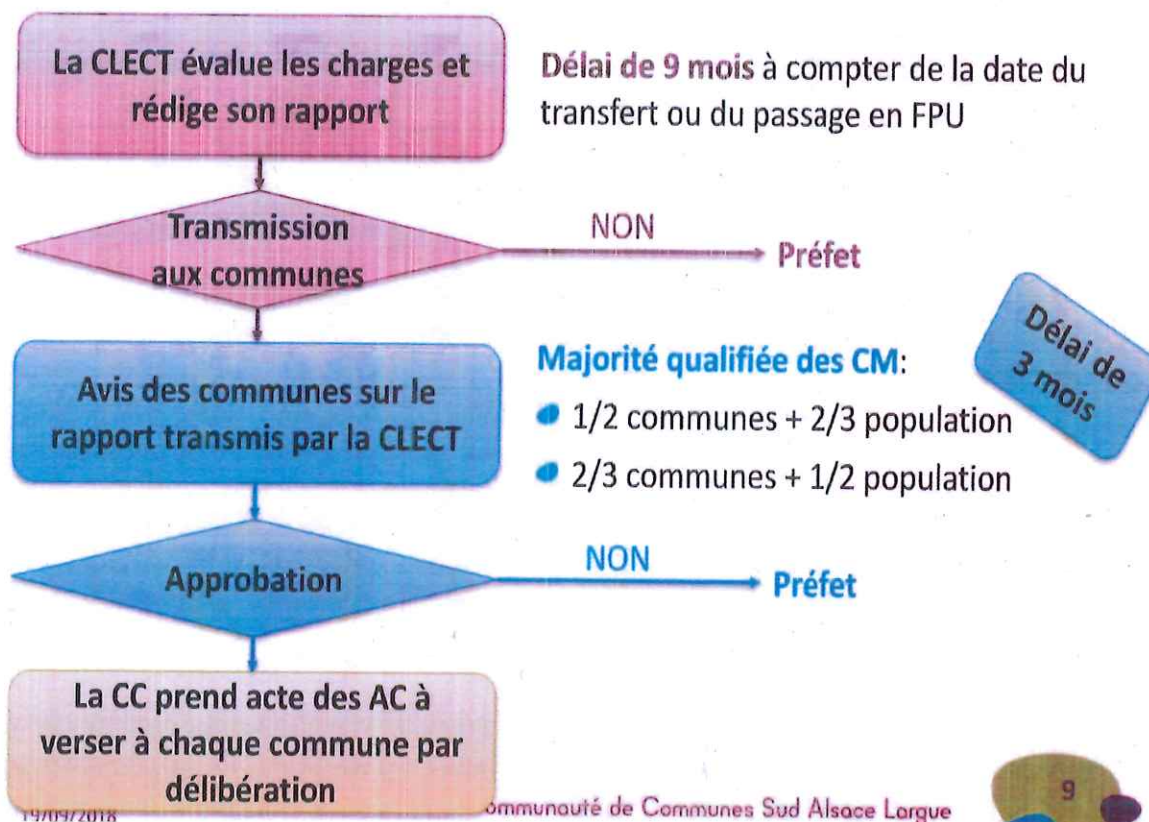
SDIS 68 : Manspach = 6.517,- Euros

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : 1.174,- Euros

Transfert de charges qui ponctionne les communes alors que la taxe GEMAPI a été mise en place.

17.152,- Euros	-	7.691,- Euros	=	9.461,- Euros
(Attribution de compensation fiscales)		(Charges transférées)		(AC Attributions de compensation définitives)

### Méthode de droit commun



M. le Maire fait lecture du projet de délibération envoyé par la CCSAL  
« *APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES*  
*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*  
*VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;*  
*VU le rapport de la CLECT tel qu'annexé ;*  
*CONSIDÉRANT que la CLECT dispose d'un délai de neuf mois pour rendre ses conclusions la première année qui suit le passage en Fiscalité Professionnelle Unique ;*  
*CONSIDÉRANT que les Conseils Municipaux disposent, en droit commun, d'un délai de trois mois après notification du rapport par le Président de la CLECT pour approuver ce dernier à la majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse ;*  
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par XX voix pour, XX contre et XX absentions :*  
*APPROUVE le rapport 2018 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées tel qu'annexé ;*  
*CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision au Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue. »*

M. le Maire propose de délibérer sur ce point au prochain CM.

## **7. Recensement de la population 2019 : nomination d'un agent recenseur**

**Délibération : 29/2018**

**Objet : Recensement de la population 2019 : nomination de l'Agent recenseur**

Sur proposition de Monsieur le Maire envisageant de nommer Mme Mireille LINDER, Secrétaire de mairie à Manspach, comme Agent recenseur pour le recensement de la population de Manspach qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE cette proposition,
- DECIDE de rémunérer le service effectué en heures complémentaires basées sur le salaire de base de Mme LINDER
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté portant nomination de cet agent

## **8. Personnel communal : contrat de prévoyance : convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale**

**Délibération : 30/2018**

**Objet : Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire Prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;



Vu la délibération du Conseil municipal du 27/02/2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : 144 € par an et par agent

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser M. le Maire ou son Représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

## **9. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2017 (SIAEP)**

M. le Maire donne la parole à M. STANTINA.

Le service public d'eau potable dessert 386 abonnés au 31/12/2017 dont 231 pour la Commune de Manspach (228 au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (2,45 habitants) est de 110,07m<sup>3</sup> (119,4m<sup>3</sup> au 31/12/2016).

Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'eau potable est de 9,8 kilomètres.

Le prix TTC au m<sup>3</sup> est de 2,43 Euros

### **Délibération : 31/2018**

#### **Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2017 (SIAEP)**

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'exercice 2017 présenté par le Président du SIAEP Altenach-Manspach,

Considérant les explications complémentaires apportées par M. STANTINA, Vice-Président du SIAEP;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2017, tel que présenté.

## **10. Divers**

Opération brioches : 150 brioches ont été vendues

Merci aux Conseillers et aux Manspachois pour leur générosité

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 23H00.

### Table des délibérations











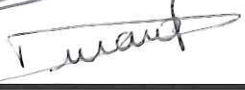
Délibération : 27/2018 : Terrains Rue des Vergers section 3 parcelle 175 (8.75 ares), et parcelles 20 et 178 (8,91 ares)  
Proposition de Mme Marion BRAND et de M. Lucas SCHOENIG

Délibération : 28/2018: Projet d'enfouissement de la 4ème tranche des réseaux secs-Rues Saint Léger, Vergers, Forêt, Jardins

Délibération : 29/2018 : Recensement de la population 2019 : nomination de l'Agent recenseur

Délibération : 30/2018 : Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire Prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion

Délibération : 31/2018 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2017 (SIAEP)

Nom Prénoms	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Procuration à	Signature
M. DIETMANN Daniel	X			
M. MONNOT Jerry	X			
M. STANTINA Jean-Louis	X			
Mme WININGER-WOEHL Delphine	X			
Mme VERRIER Nathalie	X			
M. FLURY Jean-Marie	X			
M. LUPFER Thierry	X			
Mme BUCHMANN ORTSCHITT Estelle	X			
M. RICHARD Dominique	X			Richard
M. WIEDEMANN Pascal	X			
Mme STOECKEL Stella	X			
Mme DURAND Nathalie	X			
M. GENTZBITTEL Sébastien		X	M. Pascal WIEDEMANN	